

## Avis de projet de marché (APM)

Numéro de la demande de soumissions : ISED-190491

Autorité contractant : Joanne Plummer

Numéro de téléphone : 343-291-2022

Adresse de courriel : [joanne.plummer@canada.ca](mailto:joanne.plummer@canada.ca)

1. Le présent APM est émis conformément à l'arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) n<sup>o</sup> E60PQ-140003/PQ de TPSGC, et il concerne un besoin des catégories suivantes définies dans l'AMA :
  - **Catégorie 6 – Locaux de soutien et espaces de collaboration**
  - **Produits non disponibles dans le cadre d'un AMA – Catégorie(s) : 1A et 1B**
2. Innovation, Science et Développement économique Canada (ISDE) a besoin d'acheter des produits, de les faire livrer et installer à Ottawa, Ontario à différentes dates, voir l'IAS.
3. Le présent APM concerne un besoin devant faire l'objet d'une demande de soumissions auprès des fournisseurs généraux (titulaires d'un AMA).
4. Ce besoin est soumis aux dispositions de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord de libre-échange Canada-Corée de l'Accord de libre-échange Canada-Colombie, de l'Accord de libre-échange Canada-Chili, de l'Accord de libre-échange Canada-Panama, de l'Accord de libre-échange Canada-Honduras, de l'Accord de libre-échange Canada-Pérou et de l'Accord sur les marchés publics de l'organisation mondiale du commerce (AMP-OMC).
5. La demande de soumissions s'adresse aux fournisseurs qui ne sont pas titulaires d'un arrangement en matière d'approvisionnement (AMA). Pour que de nouveaux fournisseurs puissent présenter des soumissions relatives à cette demande de soumissions, ils doivent d'abord se qualifier pour être admissibles à un AMA. Le processus devant être suivi pour devenir admissible à un AMA est décrit dans la DAMA E60PQ-140003/B, et peut être consulté sur le Service électronique d'appel d'offres du gouvernement (SEAOG – <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignesdirectrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>). Le Canada n'est pas tenu de retarder l'attribution d'un contrat subséquent pour accorder au responsable de l'arrangement en matière d'approvisionnement de TPSGC le temps nécessaire à l'évaluation d'un arrangement et à l'attribution d'un AMA.
6. Ce besoin comporte des exigences relatives à la sécurité. Pour obtenir de plus amples renseignements, consulter le document de demande de soumissions.
7. Une copie de l'Invitation à soumissionner (IAS) est jointe à cet APM.